

# Construire ensemble

N°13 | Juin 2022

## L'invité

Roberto Schmidt  
Conseiller d'Etat

## Formation

AFP, la double bonne idée

## Technique

Et si l'autoroute de Fully  
produisait de l'électricité ?

Dossier

# Gestion des déchets, le casse- tête valaisan



## 04 — En bref

Infos et chiffres

## 06 — Dossier

La gestion des déchets  
dans la construction

06



## 14 — Clin d'œil historique

Ce Valais qui n'a jamais  
eu lieu

## 16 — L'invité

Roberto Schmidt  
Conseiller d'Etat

16



## 20 — Zoom AVE

Bilan d'Alain Métrailler

## 22 — Technique

Des panneaux solaires sur  
l'autoroute valaisanne

22



## 24 — Formation

AFP, la double bonne idée

## 26 — Avis des experts

3 questions aux  
spécialistes de l'AVE

## 28 — Vu du ciel

Démontage de la raffinerie  
à Collombey-Muraz

---

## Impressum

**Conception et graphisme**  
Boomerang Marketing SA, Sierre

**Rédaction**  
Thomas Pfefferlé et AVE

**Traduction**  
Jörg Abgottspon

**Photographie**  
Olivier Maire / Studio54

**Impression**  
Ronquoz Graphix SA, Sion

24



# « Pour une fois, la lumière viendra de Zurich »

**D**ans une ère où l'AVE se démarque par une identité graphique différenciée, une communication

indépendante et ciblée, qu'elle s'affranchit pour défendre sa vision, sa philosophie - en signant notamment un accord avec les partenaires sociaux, salué par le gouvernement valaisan -, alors que les dissensions en matière de gouvernance, sur la formation initiale ou continue, le badge et son contenu, le taux de régie, les intérêts des membres, sont patentes, comment mettre en exergue cette locution «Lumen venit Turico»?

Le titre de cet édito sert en fait à introduire mon propos sur notre président sortant, Alain Métrailler, qui remettra son mandat lors de l'assemblée générale du 3 juin 2022. Cette phrase - ou plutôt cette répartie churchillienne, cette saillie, ce carreau cinglant - fut prononcée par ce dernier à l'occasion de notre 100<sup>e</sup> anniversaire et alors que le président central offrait en cadeau pour ce jubilé une simple lampe de chantier estampillée SSE. Quelle justesse dans la réplique et quel constat asséné en quelques mots!

Cette vivacité d'esprit, cette fulgurance et cet à-propos, Alain Métrailler nous en fit profiter pendant 16 ans, dont 8 à la présidence. Impliqué, novateur, dirigeant ses troupes à la romaine, soit en première ligne, jamais effrayé par la confrontation, au profit de la branche, il généra la 2<sup>ème</sup> révolution AVE.

*L'AVE est devenue  
un centre de compétences  
reconnu.*



Souvenons-nous: la première, en 2000, avait consacré LE membre au centre des préoccupations. C'est ainsi que notre association s'étoffait de secrétariats permanents - patronal, de formation professionnelle et technique - dont les services ne sont plus à démontrer et qui lui assurent aujourd'hui une légitimité et un soutien conséquent.

La 2<sup>ème</sup> donc, initiée dès l'accession d'Alain Métrailler à la présidence, se focalisa d'abord sur la représentation de la branche face aux images d'Epinal marquant toujours la profession, la démonstration des qualifications et de la pluriactivité de l'AVE en matière économique, politique et sociétale ainsi que de son apport pour le canton du Valais et sa responsabilité face aux enjeux futurs. Sans oublier l'amélioration des conditions-cadres de la profession, par une communication de tous les instants, communication professionnelle et performante. L'autre objectif essentiel de l'AVE, axé sur le public, le client, les jeunes, étant la volonté d'affirmer sa

présence et d'accroître sa visibilité par des mesures de sensibilisation sur le terrain.

Ces missions ont-elles été menées à bien? La réforme absolument! La dynamique engendrée par les actions entreprises ont permis à l'AVE de devenir un centre de compétences reconnu. Par contre, comme je le relevais en 2019 sur le fait que tout et rien n'avaient changé en 100 ans, s'agissant des marchés publics, de relève, de taux de régie, lobby politique, reconnaissance médiatique, les défis restent immenses et il faudra désormais consolider les bases et poursuivre le travail pour tendre aux améliorations visées.

Pour en revenir au titre, si la lumière du soleil fait croire que nous voyons le monde dans sa totalité, la nuit venue nous découvrons d'autres merveilles tout aussi... lumineuses! Le Yin et le Yang en quelque sorte.

**Serge Métrailler**  
**Directeur AVE**

# Prises de position

## Révision partielle de la Loi sur les routes: du pragmatisme et de la clarification

La révision présentée par le Service de la mobilité en début d'année démontre une volonté de réformer et d'harmoniser les principes de répartition du financement des infrastructures concernées entre le canton et les communes. L'égalité de traitement entre communes est également introduite, ce qui peut augurer, in fine, d'une meilleure visibilité pour tous les acteurs.

## Loi sur le CO2 – fédérale: pour un renforcement du financement du programme bâtiment!

Le rejet par le peuple de la Loi sur le CO2 en juin 2021 a conduit la Confédération, laquelle se doit de respecter les engagements pris au niveau international, à proposer une modification plus légère de la loi. En concertation avec les organisations faitières nationales, la construction s'est très clairement positionnée pour un engagement fort de la Confédération, tant en matière de soutien financier que d'appui à la modernisation du parc immobilier.



## Séminaire constructionvalais - HES-SO

Le 6 avril 2022 s'est tenu à Sion, dans les bâtiments flambant neufs de la HES-SO Valais/Wallis, le premier séminaire organisé conjointement par la Haute Ecole et constructionvalais. Le but de cette rencontre, en plus d'aborder lors de deux panels de discussion les thématiques consacrées aux «Freins à la transition» ainsi qu'aux différentes formes de «Partenariat entre construction et recherche», était principalement de créer les conditions de prises de contact entre entrepreneurs ou patrons d'entreprises et chercheurs. Plus de 100 personnes ont répondu à l'invitation, ce qui laisse présager un partenariat dans la durée. Un projet de recherche lié à la végétalisation des bâtiments et un travail de bachelor ont également été présentés, ce qui a permis à chacun de constater à quel point des liens forts pouvaient être tissés.



# Agenda

## Septembre 2022

### Open de Golf et Garden Party de constructionvalais

Vendredi 23 septembre  
Golf Club de Sion

## Octobre 2022

### Assemblée générale d'automne

Mercredi 5 octobre  
CERM, Martigny

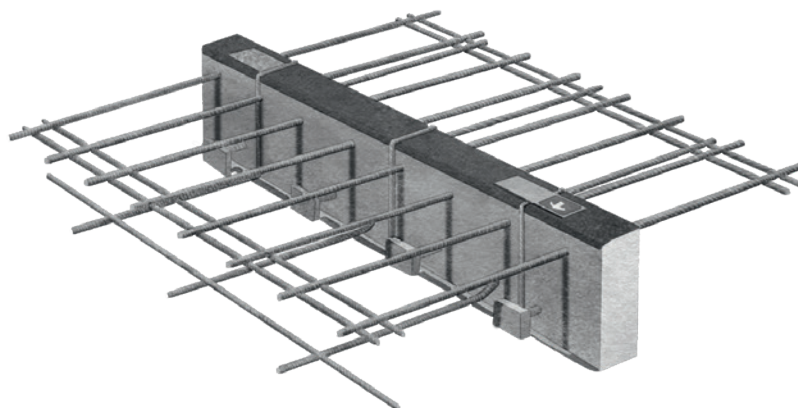
### Conférence des Présidents

Mercredi 5 octobre  
Berne

## Novembre 2022

### Assemblée des délégués SSE

Jeudi 10 et  
vendredi 11 novembre  
Lugano



## La Définition

### Console isolante (n.f.)

Élément de raccordement en acier préassemblé composé d'une isolation servant à couper le pont de froid entre une dalle et un balcon.

---

# 39

C'est le nombre de nouveaux diplômés qui ont obtenu leur certificat cette année: 20 chefs d'équipe et 9 contremaîtres originaires du Valais Romand et 9 chefs d'équipe et 1 contremaître pour le Haut-Valais. A noter que Charly Grand, de Törbel, a obtenu un prix pour le meilleur examen de Suisse lors de l'obtention de sa maîtrise d'entrepreneur.



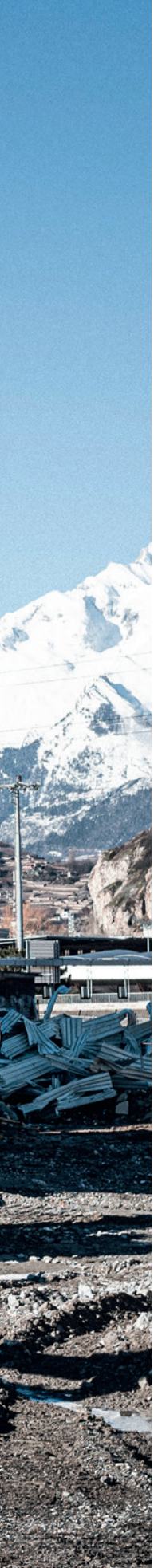


Photos du dossier : Démolition de la centrale Casino de Sion, 2020



# Terres d'excavation et déchets de chantier : le casse-tête valaisan

Parmi les principaux défis durables qui concernent les filières de la construction, la question des déchets de chantier et des terres d'excavation s'impose. Si, de prime abord, la situation globale en Valais s'avère plutôt saine, concilier durabilité et bonne gestion de ces déchets constitue un défi de plus en plus complexe. En particulier en tenant compte de l'accélération du rythme de la construction.



## Un guide des bonnes pratiques pour accompagner les acteurs de la construction

Publié par l'AVE en 2016 avec la collaboration du Canton et de l'Association Valaisanne de l'industrie des Graviers et du Béton, *le Guide technique d'application pour l'utilisation de matériaux minéraux de recyclage* donne accès aux normes et solutions écologiques de la construction. L'ouvrage, conçu avec des experts des différentes filières de revalorisation des matériaux, est régulièrement mis à jour pour intégrer les dernières évolutions en la matière. Un premier pas encourageant dans l'optique de responsabiliser les activités du secteur qui commencent à créer un impact notable. «Destiné aux maîtres d'ouvrage, aux architectes, aux communes ainsi qu'aux entreprises, le guide a déjà permis de sensibiliser de manière concrète les maîtres d'ouvrage dans les marchés publics», souligne Raoul Zengaffinen, qui a participé à sa réalisation.

**Télécharger le guide à l'aide du QR code ci-dessous**



**D**opé par des chantiers qui s'enchaînent de plus en plus vite, le secteur de la construction est désormais confronté à des défis durables majeurs. Que faire des montagnes de terres d'excavation et des déchets de chantiers qui, pour que la branche puisse consolider son rôle clé dans la problématique durable, doivent être davantage revalorisés? Une question centrale qui préoccupe autant les entrepreneurs que les communes et les politiques. Pour décortiquer ce casse-tête logistico-économique, commençons par souligner ce qui fonctionne plutôt bien. Pour ce qui est des déchets de chantiers, tels que le béton issu d'un site en démolition, les filières de revalorisation sont en place. C'est en tous cas le constat que dresse Lionel Lathion, président de l'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton.

«Les entreprises de la construction sont en effet toutes conscientes des enjeux liés au recyclage de ces matériaux. En parallèle, le canton fait de son mieux pour accompagner les communes dans les directives et conseils relatifs à l'aménagement du territoire et aux possibilités d'implantation de centres de revalorisation.»

Même constat pour ce qui concerne les déchets minéraux non recyclables, qui doivent finir dans des décharges de type B. Les matériaux de démolition inertes tels que les briques, le verre ou le plâtre doivent en effet être acheminés dans ces décharges afin de pouvoir être confinés dans des zones contrôlées. «Une décharge de type B répond à de nombreuses normes de construction et d'emplacement, notamment en devant être aménagée hors des zones de protection des eaux et en disposant d'un système d'étanchéité et de drainage permettant la récupération et le contrôle des eaux de ruissellement», rappelle Lionel Lathion. En Valais, avec une topographie qui ne facilite pas l'implantation de ce type de décharges, on trouve tout de même suffisamment de centres pour absorber les besoins des entreprises, à des coûts qui restent bas en comparaison avec le reste de la Suisse. Le plus gros problème, paradoxalement, concerne ce que l'on pourrait appeler les déchets propres, soit les terres d'excavation non polluées et non revalorisables. Car si une partie de ces terres peut être recyclée en remblai ou grave selon leur qualité, une importante proportion reste non utilisable et doit alors finir en décharges de type A.





Seulement, il en manque beaucoup et les communes qui en ont construit sont tentées d'en limiter l'accès aux entreprises de leur région.

### Manque d'alternatives

«Pour une entreprise, se débarrasser correctement d'un volume de terre peut en effet s'avérer problématique», poursuit Lionel Lathion. «Avec peu de décharges de type A dans le Haut-Valais, et pas énormément de centres présents dans le reste du canton, les transports s'allongent. Ce qui s'avère coûteux. Autrement, les entreprises doivent s'orienter vers les décharges de type B. Mais, là aussi, les coûts sont élevés puisque ces centres sont faits pour accueillir des déchets plus complexes à stocker. Ce qui revient à mobiliser inutilement des places chères dans ces sites spécifiques.»

Le Chef de la section Eaux de surface et déchets au sein du Service de l'environnement, Thierry Pralong, partage ce constat. «Nous sommes conscients du

manque de décharges de type A, en particulier dans la plaine du Rhône, entre Martigny et Brigue. Dans le cadre du plan directeur cantonal, nous avons identifié différentes zones, dont d'anciennes carrières au sein desquelles nous pourrions implanter de nouvelles décharges, et intensifions nos échanges avec les propriétaires pour accélérer la mise en exploitation de ces sites.»

### Remodelage du terrain, une solution limitée

Parmi les solutions relatives à la gestion des terres d'excavation, il reste possible de procéder à des améliorations foncières. Une démarche intéressante, dans la mesure où ces remaniements de parcelles peuvent par exemple optimiser l'exploitation de surfaces agricoles ou encore sécuriser des zones sujettes aux crues.

«Là aussi, il faut jongler entre des défis juridiques et logistiques, en identifiant des sites qui doivent être approuvés par les autorités cantonales pour être utilisés



ainsi et qui doivent aussi et surtout rester à portée des entreprises concernées», ajoute Lionel Lathion. «Il y a également un problème de planification. Au fil des ans et des projets de remodelage de terrain, le nombre de sites ayant un potentiel d'amélioration foncière diminue indépendamment des volumes de terre dont les entreprises doivent se débarrasser en continu.»

Conscient du problème, le canton s'est doté d'un centre de compétence pour le sol dont l'un des objectifs consiste à identifier des zones qui pourraient être améliorées. Une aide à l'exécution est également en cours de finalisation pour accompagner les entreprises et communes dans les démarches à effectuer. Il a également été tenté de simplifier les procédures pour de petits volumes de bonne terre (soit en-dessous de 5000 m<sup>2</sup>). Malheureusement, ce type de décision pragmatique se heurte encore souvent à l'application à la lettre de dispositions administratives parfois contradictoires.

## Appel au canton

De son côté, Raoul Zengaffinen, entrepreneur vice-président du comité de l'AVE et président de la commission technique, estime que le canton pourrait adopter une politique plus directive dans le but de favoriser la mise en oeuvre des normes et bonnes pratiques prônées par la Confédération. Si la volonté politique du pays va clairement dans le sens d'une responsabilisation du secteur de la construction en vue de réduire son empreinte écologique, il reste à pouvoir l'appliquer concrètement.

«En considérant les capacités techniques dont nous disposons pour recycler des matériaux tels que les bétons de démolition, les graves ou encore les enrobés bitumineux, force est de constater que les normes actuelles ne sont pas assez exigeantes, ni suffisamment incitatives. Pour améliorer la donne, il faut pouvoir

*« Les normes actuelles ne sont pas assez exigeantes, ni suffisamment incitatives. »*





sensibiliser activement tous les acteurs qui gravitent autour du secteur de la construction, des maîtres d'ouvrage aux architectes en passant par les entreprises et les communes. Et au-delà de la sensibilisation, il est à mon sens essentiel de pouvoir exiger et contrôler davantage l'utilisation de matériaux recyclés dans des proportions significatives.»

Pour Thierry Pralong, du Service de l'environnement, contraindre davantage les entreprises ne colle pas tout à fait avec la politique libérale qui prédomine en Suisse. «On entend plus souvent les acteurs économiques demander davantage de liberté et de marge de manoeuvre dans leurs activités. Notre vision consiste plutôt à laisser le marché se réguler. Nous sommes cependant prêts à développer et proposer d'autres outils de contrôle s'ils s'avéraient nécessaires pour améliorer la durabilité de la branche.»

### Effet de levier économique

Outre son aspect vertueux, la politique plus incitatrice et coordonnée prônée par Raoul Zengaffinen permettrait aussi et surtout d'engendrer une baisse des coûts des matériaux recyclés. Actuellement, les alternatives écologiques encore trop marginales ne se montrent en effet pas toujours compétitives économiquement. Adoptées en masse, ces mesures permettraient de générer un effet de levier sur les prix, motivant ainsi les entrepreneurs à s'orienter vers ce type de solutions.

«Dans les faits, nous constatons déjà que certaines filières de recyclage s'avèrent plus compétitives que les solutions habituelles», affirme l'entrepreneur. «C'est notamment le cas avec l'utilisation de graves recyclées pour la construction de routes, dont le prix est égal, voire inférieur, aux graves naturelles. Sans parler des économies réalisées en évitant ou limitant les frais de décharge. Car, actuellement, le manque de décharges engendre des complications et des coûts importants pour les entreprises. Là aussi, une meilleure organisation entre le canton et les communes devient essentielle, pour ne pas dire urgente, dans l'optique d'en avoir davantage à disposition et de mieux les répartir sur le territoire.»

## Matériaux novateurs, une piste encourageante

Sans savoir comment se débarrasser des terres d'excavation, pourquoi ne pas tenter de les utiliser pour en faire autre chose ? C'est la question que s'est notamment posée l'entreprise genevoise Terrabloc. Son idée : transformer ces volumes de terres en blocs de terre crue destinés à la construction. Un procédé novateur dont la plus-value locale et circulaire pourrait bien contribuer à résoudre la problématique environnementale du secteur.

Concrètement, l'innovation de Terrabloc repose sur un principe assez ancien : construire en terre. Et de la terre, en considérant le rythme auquel se succèdent les chantiers actuellement, il y en a énormément. Plutôt que de l'acheminer en décharge par camion – une démarche à la fois coûteuse et non durable – la société genevoise propose de la compresser en la mélangeant avec un peu d'eau et une très faible proportion de ciment (moins de 5%) pour en faire des «briques» en terre crue. Mature et industrialisé, le procédé mis au point par Terrabloc permet même de concevoir des murs porteurs avec son produit écologique fabriqué en partenariat avec l'entreprise Cornaz à Allaman pour le marché romand. À Genève, des projets de grande envergure tels que la rénovation du Grand Théâtre ont par exemple été réalisés avec ce matériau.









## Multiplier les usages au lieu de stocker

On l'aura compris, dans ce casse-tête de l'acheminement et du stockage des terres d'excavation, une des pistes principales consiste à pouvoir les réutiliser. Outre les filières existantes de revalorisation des bétons de démolition ou des graves, le problème du réemploi des matériaux fins issus de diverses procédures de recyclage demeure.

« Les solutions existent pourtant », lance l'entrepreneur Gaëtan Reynard, vice-président du comité de l'AVE. « Il serait par exemple possible de les utiliser pour enrober les tubes des réseaux d'eau et de gaz ainsi que ceux des systèmes de chauffage à distance. Une démarche que nous avons tenté de lancer l'an dernier avec la société de recyclage Sorec. Aujourd'hui, ce processus est encore réalisé avec du sable lavé, une matière première noble destinée à la fabrication du béton. C'est dommage, les mentalités sont difficiles à changer et personne ne semble prêt à porter la responsabilité des nouvelles manières de faire qui s'offrent à nous. Dans ce cadre, il est urgent que les normes et directives évoluent pour permettre aux acteurs de la construction d'utiliser avec confiance les matériaux durables produits avec les engins de dernière génération. »

## Tentative valaisanne

En 2018, après avoir été approchée par Terrabloc pour démontrer la faisabilité de son produit, l'entreprise contheysanne de génie civil Evéquo SA a exploré l'utilisation du matériau dans divers projets valaisans. « En tant qu'acteur de la construction, il nous semble important de nous ouvrir aux alternatives durables qui se développent », indique la directrice Laurence Gaillard-Quennoz. « Entre la filière bois et les projets novateurs qui voient le jour tels que celui de Terrabloc, il est aujourd'hui possible de questionner l'utilisation majoritaire du béton. »

En stand-by, la collaboration Terrabloc – Evéquo incarne cependant un premier lien porteur avec le tissu économique valaisan. Dans sa stratégie, l'entreprise contheysanne avait en outre suscité l'intérêt de plusieurs architectes du canton, maillon essentiel pour privilégier ces matériaux responsables dans les nouvelles constructions. Reste encore à convertir davantage d'acteurs impliqués dans le domaine pour faire baisser le prix de ces briques, actuellement 20 à 30% plus chères que les produits classiques. Un léger obstacle économique qui reste toutefois minime puisque la démarche permet de limiter, voire d'éviter, les frais et la logistique relatifs à l'acheminement des terres d'excavation en décharge.



# Ce Valais qui n'a jamais eu lieu : un hôtel sur un barrage







Visionnaires, ambitieux, irréalistes, complètement fous: notre canton et ses particularités géographiques et économiques ont suscité de tous temps de belles envies ou de louables projets, notamment en termes d'infrastructures. L'ensemble n'a pas été réalisé, comme ce projet d'hôtel sur le barrage d'Emosson, imaginé en 2012 par l'architecte Basile Zufferey et définitivement abandonné en 2020.

Cet hôtel devait participer au «renouveau touristique» de Finhaut, ancien haut-lieu du tourisme aristocratique.

Le Musée de Bagnes avait consacré en 2015 une exposition à ce «Valais qui n'a jamais existé». On pouvait y admirer les plans d'un tunnel prévu sous le Rawyl ou encore d'une ligne de chemin de fer menant touristes et curieux presque au sommet du Cervin!





Roberto Schmidt, Conseiller d'Etat

# « Le Valais est davantage concerné par les enjeux énergétiques et climatiques »

Particulièrement vulnérable au changement climatique, le canton risque gros s'il ne parvient pas à opérer sa transition énergétique avec succès. Pour le faire, la branche de la construction a un rôle clé à jouer. Le Chef du Département des finances et de l'énergie, Roberto Schmidt, détaille et analyse les challenges à relever.



## Chiffres-clés

- **+ de 100 ans**: le temps qu'il faudrait pour rénover énergétiquement tous les logements anciens au rythme actuel
- **40%**: part de l'énergie consommée par les logements
- **50%**: la réduction de l'empreinte énergétique du logement si l'on parvenait à assainir 3500 immeubles locatifs de plus de 800m<sup>2</sup>
- **500 millions**: les prochaines dépenses d'investissement via le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) pour le futur parc immobilier cantonal

**S**i la problématique du réchauffement climatique concerne la population mondiale dans son ensemble, certaines régions seront impactées plus directement et rapidement que d'autres. En Valais, la conservation du précieux patrimoine naturel des glaciers alpins représente un équilibre délicat. Enjeux principaux: l'approvisionnement de la population en eau, la sécurisation de la production hydroélectrique ainsi que la limitation des catastrophes naturelles. Et, dans ce cadre, les acteurs de la construction jouent un rôle fondamental. Encore faut-il parvenir à faire coïncider priorités économiques, politiques et environnementales. Une tâche complexe, à laquelle le Conseiller d'Etat Roberto Schmidt s'attelle. Interview.

### De manière générale, quels rôles les acteurs de la construction doivent-ils jouer en matière de durabilité ?

La branche s'avère centrale dans de nombreux domaines. Déjà, en considérant les défis liés à la rénovation du parc immobilier, il est évident que les entreprises de la construction sont au cœur du processus. Il en va bien sûr de même pour la réalisation de nouveaux ouvrages. Ensuite, pour relever les défis énergétiques, naturels et d'infrastructures liés aux dangers naturels, les acteurs de la construction sont également essentiels. Qu'il s'agisse par exemple d'entretenir et de sécuriser les routes pouvant être touchées par les crues ou encore d'augmenter les capacités de stockage des barrages alpins.

### Concernant le parc immobilier du canton, le rythme des rénovations est beaucoup trop lent par rapport aux objectifs et enjeux de la Stratégie énergétique. Quelles sont les proportions de ce retard ?

Il faut savoir qu'en Valais 40% de la consommation d'énergie est due aux logements. La rénovation énergétique du parc immobilier recèle donc un énorme potentiel d'économie. Mais nous avançons beaucoup trop lentement. Pour donner quelques indications, on sait que sur les 115'000 logements du canton, 70'000 ont plus de 40 ans. Ils sont donc généralement mal, voire pas du tout isolés et sont en outre majoritairement chauffés par des énergies fossiles (mazout, gaz). Aujourd'hui, nous parvenons à rénover énergétiquement seulement 600 à 700 bâtiments par année. Et sur les 51'000 systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles, seuls 300 à 400 sont remplacés tous les ans par des systèmes fonctionnant avec des énergies renouvelables. À ce rythme, il nous faudra plusieurs générations pour bénéficier d'un parc immobilier durable.

### Dans ce cadre, le Canton ne devrait-il pas rapidement implémenter des mesures bien plus contraignantes pour changer la donne au plus vite ?

Ce n'est pas si simple. Nous devons composer avec de multiples acteurs, tant politiques qu'économiques, qui s'opposent à des mesures trop contraignantes. Il en va de même pour tous les segments industriels qui dépendent de l'exploitation des

énergies fossiles. On observe aussi une opposition chez certaines associations de propriétaires immobiliers. Finalement, même si la population est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, les mesures contraignantes et coûteuses ne sont pas forcément acceptées.

### **Dans ce contexte, en quoi consiste votre stratégie ?**

Nous devons agir avec une certaine prudence pour ne pas nous heurter de manière trop frontale aux opposants. Ce qui se traduit par des mesures plutôt incitatives, comme les aides financières, et non contraignantes. En gros, inciter les propriétaires à améliorer l'efficacité de leur bien tout en leur laissant une certaine marge de manœuvre par rapport au choix des technologies et dispositifs énergétiques. La nouvelle loi sur l'énergie prévoit un programme cantonal de conseil pour les anciens bâtiments, qui consiste à accompagner les propriétaires dans leurs réflexions et démarches dans le cadre d'une rénovation. Enfin, il faut aussi prendre en compte le coût que peut représenter la modernisation d'un logement pour son propriétaire. Car si le développement durable est évidemment une priorité, il ne doit pas non plus devenir un handicap financier pour ceux qui y sont confrontés de manière concrète.

### **Cette approche prudente, pour ne pas dire lente, n'est-elle pas contradictoire par rapport au retard inquiétant que vous nous décrivez quant au rythme des rénovations énergétiques ?**

De prime abord oui. Mais il vaut mieux avancer lentement, mais avancer tout de même, que de vouloir aller plus vite et braquer les différents acteurs concernés. Je reste cependant confiant car les mentalités évoluent. En parallèle, il est certain que le fait de ne pas construire ou rénover de manière durable va engendrer un coût de plus en plus contraignant pour tout le monde, des propriétaires aux entrepreneurs en passant par les locataires. On devrait donc assister progressivement à une accélération des rénovations et constructions durables. Sans oublier le fait que les aides et subventions fédérales du Programme Bâtiments se terminent théoriquement en 2030. Ce qui devrait inciter bon nombre de propriétaires à passer à l'action durant ces prochaines années.

### **La nouvelle loi cantonale sur l'énergie constitue également un important levier en matière d'efficacité énergétique. Où en sommes-nous actuellement ?**

Le projet de loi est actuellement en proposition au Grand Conseil, qui va en débattre cet automne. Pour la première fois, nous allons fixer les objectifs énergétiques 2035 dans une loi. L'installation de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles dans les nouvelles habitations devra être interdite, et leur remplacement dans les bâtiments existants devrait être accéléré. Via le programme de conseil, nous incitons prioritairement à l'assainissement des 3500 immeubles de plus de 800m<sup>2</sup> que compte le canton. Car en améliorant l'efficacité

énergétique de ce segment du parc bâti, il serait déjà possible de réduire l'empreinte énergétique totale du logement de 50%.

### **Quels autres atouts identifiez-vous en Valais pour rattraper le retard en termes de durabilité immobilière ?**

Le Valais est un canton majoritairement constitué de propriétaires. Ce qui joue clairement en notre faveur car il est plus facile d'y concrétiser une politique durable incitative. Dans d'autres régions, le fait que le marché soit principalement constitué de locataires a tendance à bloquer certaines mesures puisque leurs coûts, en se répercutant à la hausse sur les loyers, représentent une conséquence non souhaitable. La responsabilité du secteur public dans le domaine énergétique devrait être exigée. Dans l'ensemble de leurs activités, le Canton et les communes peuvent montrer leur exemplarité, notamment dans les domaines du bâtiment, des installations techniques, de l'éclairage public, du parc automobile ou encore de la production d'électricité photovoltaïque. Il leur est tout à fait possible de s'investir davantage pour favoriser le développement d'une vision durable. Dans ce cadre, le Valais dispose déjà de plusieurs exemples où la mutualisation de nouvelles infrastructures énergétiques a permis d'y greffer de nombreux logements, tout en favorisant des filières locales encore trop peu exploitées, comme celle du bois.



# « L'objectif a toujours été d'améliorer le quotidien des entrepreneurs »

Ce mois de juin, le président de l'AVE Alain Métrailler remet son mandat. Retour sur 16 années, dont 8 à la Présidence, passées à défendre les intérêts de la construction, dans un contexte mouvant et toujours plus complexe.

L'exercice du bilan, pour un entrepreneur, n'a rien de naturel. Habitué à regarder vers l'avant, à anticiper, à prendre la prochaine décision, Alain Métrailler sourit lorsqu'il s'agit de revenir sur ses 16 années d'engagement au sein du comité de l'AVE, dont 8 passées à la présidence de l'association. Très honnêtement, il résume : « En m'engageant, j'avais avant tout le souci de contribuer à améliorer le quotidien des entrepreneurs. Je me suis vite rendu compte - et c'est un enseignement fort du 100ème anniversaire de l'AVE, à l'occasion duquel nous nous sommes replongés dans l'histoire de la construction en Valais - que les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne sont de loin ni nouveaux ni même surprenants. Il y a 100 ans, nos prédécesseurs se battaient déjà contre la spirale négative des prix, la concurrence déloyale et les soucis liés à la relève et à la qualité de la formation. Il a donc été rapidement

clair pour moi que l'objectif ne pouvait être la recherche de solutions définitives aux problèmes intrinsèques à la branche. Influencer la direction et le détail des changements dans un contexte de mouvement perpétuel serait déjà un joli résultat. »

Pour l'entrepreneur, présider une association telle que l'AVE était « Occuper la bonne place, pour pouvoir, un tant soit peu, faire avancer les dossiers d'importance et contribuer à faire évoluer les mentalités et l'image de la construction. En ce sens, j'ai ancré ma vision de Président dans ce mouvement de valorisation de la branche, au sens de la nécessaire prise en compte de ses intérêts par les politiques, les décideurs. »

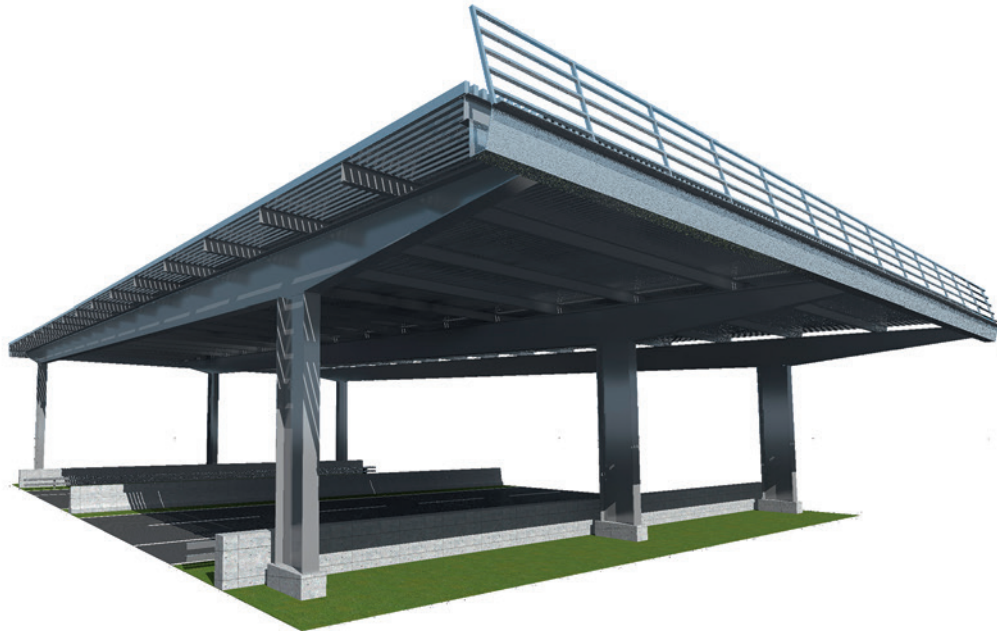
Alain Métrailler en est persuadé : « Nous vivons actuellement une crise majeure, dont malheureusement peu ont conscience. Pour moi, la multiplication des textes législatifs,

avec l'importance que prend l'administration dans leur application, caractérisée par le travail en silos, éloignée de tout pragmatisme et surtout sans priorisation, n'est plus seulement un défi qui se présente à nous, mais un véritable enjeu de société. L'entrepreneur est désarmé face à cette évolution, si éloignée de son quotidien fait de liberté d'entreprendre, de décisions et de prises de risques. Le rôle du niveau associatif dans ce véritable combat sur le long terme est ici essentiel. » Prédire l'avenir ou laisser une trace intéresse bien peu Alain Métrailler qui conclut sereinement : « Les prochains présidents amèneront leur vision, qui sera sans doute légèrement différente, avec des priorités renouvelées mais surtout une énergie nouvelle, à n'en pas douter bénéfique pour l'association. Notre travail à tous doit s'inscrire dans la durée, dans le respect des attentes des membres et dans l'esprit de partenariats constructifs. »



Alain Métrailler, Président AVE





Visualisation 3D du projet EnergyPier sur le tronçon A9 de Fully [↑](#)

# Transition énergétique, le potentiel inexploité des autoroutes

D'emblée, le projet semble un peu fou: recouvrir les autoroutes de panneaux photovoltaïques et de petites éoliennes. La démarche disruptive proposée par la start-up EnergyPier s'avère pourtant réaliste, et surtout des plus pertinentes face aux défis énergétiques actuels. Présentation.

Dans le contexte tendu de la transition énergétique, il devient urgent d'identifier et de concrétiser des projets aussi novateurs que réalistes. Progressivement, le nouveau paradigme qui se dessine en Suisse propose de rassembler de multiples infrastructures durables qui doivent engendrer un effet de levier significatif en fonctionnant en complémentarité. Parmi elles, le solaire et l'éolien. Rien de

bien nouveau jusqu'ici. Sauf quand il s'agit d'installer ces dispositifs sur nos autoroutes.

Un projet avant-gardiste, développé depuis plusieurs années dans les locaux de la start-up alémanique EnergyPier, pourrait bien réaliser cette vision. Concrètement, l'idée consiste à profiter des espaces artificiels que sont les

autoroutes pour en exploiter le plein potentiel énergétique en les recouvrant de panneaux solaires. La démarche permettrait par ailleurs de minimiser les nuisances liées à la circulation. « Notre approche permet en effet de produire de l'énergie durablement, tout en réduisant les inconvénients sonores de 5 à 8 décibels et en préservant le bitume des intempéries », souligne le CEO et ingénieur Laurent David Jospin. « En hiver on évite donc de devoir passer la lame et de saler, et en été on protège le revêtement des fortes chaleurs et des irrégularités structurelles qu'elles génèrent. »

## Projet pilote en Valais

Pour démontrer la faisabilité de son projet, EnergyPier a identifié deux sites prometteurs entre la Suisse alémanique et le Valais. Objectif : bâtir des installations pilotes de démonstration. Aux abords de Fully, l'idée consiste ainsi à recouvrir un tronçon de 1,6 km de l'autoroute A9. Entre les 7'800m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques qui recouvriraient la route et les éoliennes qui pourraient être incorporées à la structure par la suite, le dispositif permettrait de produire environ 50 GWh par an, soit la consommation de 12'500 ménages. L'accord de l'OFROU (voir encadré) concerne initialement la partie photovoltaïque. L'ajout des éoliennes ne sera possible que s'il peut être démontré que les usagers de la route ne sont en aucune manière mis en danger par ces dernières. Le potentiel énergétique et les aspects sécuritaires du volet éolien seraient donc étudiés à l'aide d'anémomètres dans un premier temps.

En attendant les décisions cantonales, le projet est dans les starting blocks. Coûts estimés des travaux pour l'infrastructure de Fully : 40 millions de francs. « En termes de rentabilité, notre installation s'avère tout à fait comparable à ce que l'on obtient avec un barrage dans la filière hydroélectrique », ajoute Laurent David Jospin. « A terme, une fois le potentiel helvétique davantage exploité, notre ambition consiste également à exporter ce nouveau savoir-faire industriel et d'ingénierie pour renforcer le positionnement suisse dans un domaine appelé à devenir de plus en plus stratégique. »

En Suisse, le potentiel s'avère significatif puisqu'en recouvrant près d'un tiers du réseau autoroutier avec ce type d'installations il serait possible d'égaliser les capacités énergétiques actuelles de nos centrales nucléaires.

## Ce qu'en dit l'OFROU

Impliqué dans les réflexions et décisions liées au projet, l'Office fédéral des routes se montre ouvert à l'idée de recouvrir l'A9 de panneaux solaires. En Suisse alémanique, des parois antibruit recouvertes de modules photovoltaïques longent déjà certaines routes argoviennes depuis plusieurs années. Concernant le projet avant-gardiste d'EnergyPier, la première préoccupation de l'OFROU concerne la sécurité, tant des 40'000 véhicules qui transitent quotidiennement par la route que des travailleurs. « Il nous faudra en effet examiner attentivement ces aspects sécuritaires durant la phase de travaux mais aussi tout au long du cycle de vie de l'ouvrage », souligne Guido Biemann, porte-parole de l'OFROU. « Ces impératifs s'ajoutent aux questions de maintien du trafic. Car il n'est pas possible de fermer l'autoroute pour une durée importante, que ce soit pour les travaux de construction ou de maintenance. » Autre aspect à examiner : la luminosité. Recouvrir la voie, même sur le modèle d'un semi-tunnel, peut en effet nécessiter la mise en place d'un système d'éclairage.





# Formation AFP, la double bonne idée

Offrir aux personnes en difficulté scolaire, ou venant de l'étranger, la possibilité d'accéder au marché de l'emploi tout en permettant aux employeurs de recruter des jeunes, voici les deux effets vertueux de la formation AFP. Relativement peu connue, la démarche est tout de même adoptée par certaines entreprises formatrices. Explications.

C'est une voie de formation plutôt méconnue. Elle contribue pourtant à résoudre deux problématiques majeures, tant au niveau professionnel que social. L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) constitue en effet un levier supplémentaire pour lutter contre le manque de main d'oeuvre - un des principaux défis dans un secteur de la construction qui peine à attirer les jeunes dans ses filières d'apprentissage - tout en intégrant des personnes au parcours complexe au sein du marché de l'emploi. L'AFP s'obtient en deux ans et permet en outre de poursuivre sa formation pour obtenir un CFC.

«Conçue dans le but d'aider les jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage, cette formation offre aussi l'avantage de pouvoir intégrer directement la deuxième année du CFC selon l'aisance et les résultats des candidats», précise Tanja Fux, Cheffe du Service de la formation professionnelle. «Pour les entreprises, l'AFP constitue ainsi une voie supplémentaire pour tenter de recruter des jeunes.»

## AFP et CFC, même modèle dual gagnant

Globalement, l'AFP est conçue de la même manière que le CFC. Les jeunes y acquièrent une formation pratique en entreprise en alternant avec des cours. Seule différence:

le programme théorique est adapté, avec des exigences scolaires légèrement moins élevées pour permettre aux jeunes dont les résultats s'avèrent plus faibles de tout de même pouvoir suivre une formation professionnalisante valable et reconnue.

Outre la prise en compte des difficultés scolaires, l'AFP constitue aussi un accès formateur au marché du travail pour des personnes concernées par des difficultés linguistiques ou dont le parcours de vie a chamboulé leur apprentissage. Une démarche notamment adoptée par l'entreprise de génie civil Bativa à Sion avec Yemane Mussie, arrivé d'Érythrée en Suisse en tant que réfugié politique en 2015. À l'issue de son AFP, obtenue avec des résultats brillants, le jeune homme poursuit désormais sa formation de maçon au sein de l'entreprise pour obtenir son CFC.

«Nous sommes ravis d'avoir pu compter sur un jeune apprenant aussi motivé et consciencieux que Yemane», souligne Gaëtan Reynard, directeur de Bativa. «Dans notre secteur, il est de plus en plus difficile d'attirer les jeunes pour suivre un apprentissage. En ce sens, les jeunes migrants constituent peut-être un réservoir de talents qui pourrait nous aider à assurer la relève. En particulier avec des personnes motivées, pour qui l'AFP représente une voie d'intégration sociale et professionnelle recherchée.»





Posez directement vos questions à l'AVE [info@ave-wbv.ch](mailto:info@ave-wbv.ch) et retrouvez toutes les réponses sur [ave-wbv.ch](http://ave-wbv.ch)

# Vos questions à l'AVE

Les spécialistes de l'Association valaisanne des entrepreneurs vous apportent des réponses sur les aspects juridiques, techniques ou liés aux assurances sociales.



**Ivan Jollien**

Sous-Directeur AVE,  
Gérant des caisses sociales

## Comment faire des économies d'impôt grâce à la LPP ?

Le système suisse des trois piliers repose sur un principe bien helvétique: solidarité et responsabilité individuelle.

Contrairement aux prestations AVS [1<sup>er</sup> pilier], financé selon le principe de la solidarité, la prévoyance professionnelle LPP [2<sup>ème</sup> pilier] est financée selon un système de capitalisation individuelle, dans le but de maintenir autant que possible le niveau de vie habituel à la retraite.

Bien que le premier objectif du plan de prévoyance de la CPCV soit de respecter en tous points les dispositions impératives de la CCT et d'offrir des prestations supérieures en cas d'invalidité, la Caisse propose également des options pour garantir de meilleures prestations de vieillesse.

La conclusion, par exemple, d'un plan cadre pour l'épargne, pour l'ensemble ou certaines catégories de personnel, permet de constituer un capital individuel complémentaire. Ainsi, vous augmentez notamment votre capacité de rachats, soit pour compenser une éventuelle lacune de prévoyance, soit pour constituer un meilleur avoir disponible pour le financement d'un logement, soit pour préparer une retraite plus aisée.

Le tout de manière défiscalisée. Vous faites ainsi fructifier votre argent plus efficacement!

De plus, épargner au travers de la LPP vous permet également un rendement plus intéressant que l'épargne bancaire. A quatre reprises lors des 10 dernières années, la CPCV a, par exemple, attribué un intérêt supplémentaire au minimum LPP [3% en 2021].

## Comment rémunérer un stagiaire ?

Les entreprises sont régulièrement contactées pour occuper des stagiaires, dont la rémunération est partiellement réglée par l'article 45 CN. La notion regroupe plusieurs cas de figure : les étudiants qui effectuent une activité auxiliaire sur les chantiers pendant les vacances; les jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 17 ans; les travailleurs étrangers à la branche; les personnes qui ne sont pas physiquement et/ou intellectuellement en pleine possession de leurs moyens.

Dans ces cas, la durée du stage ne peut pas excéder deux mois et la rémunération doit se situer entre celle de l'apprenti et celle de la classe C. Cette règle ne s'applique toutefois pas de manière absolue et la commission professionnelle paritaire (CPP) dispose d'une marge d'appréciation pour ces situations exceptionnelles. Il est important dans ces cas de contacter à temps la CPP afin de trouver une solution adéquate qui prenne en compte les intérêts respectifs des



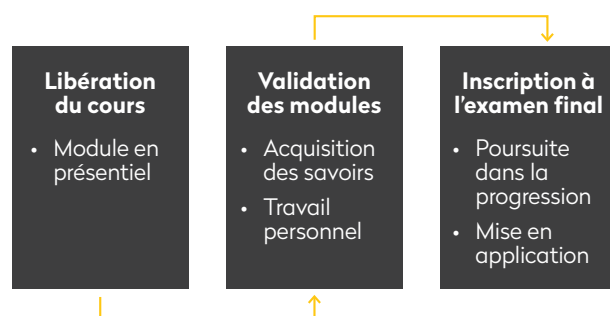
**Anthony Lamon**  
Avocat, secrétaire patronal

parties, par exemple lorsqu'il est envisagé de réinsérer une personne afin de lui proposer une place d'apprentissage par la suite.

## Quels sont les changements dans la formation professionnelle ?

La technologie évolue chaque jour et l'apprentissage en ligne prend de plus en plus d'importance, y compris dans la formation professionnelle. Afin de répondre avec dynamisme à des attentes légitimes, l'AVE a mis en place un campus virtuel dénommé e-campus, afin de faciliter les options de formation pour les professionnels de la construction.

Le défi et l'opportunité consistent à proposer des formations de qualité et spécifiques au secteur, uniquement en e-learning ou en combinant cours en classe et e-learning, en fonction des besoins des apprenants et des entrepreneurs. Dans l'intérêt des personnes en formation et selon la matière de cours, les divers types d'enseignement et d'apprentissage sont combinés.



## Nos formations actuelles

### • Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) 2022

Vous avez la possibilité de former vos collaborateurs sur les modifications de l'OTConst 2022 en e-learning. Le cours se termine avec l'obtention d'une attestation de suivi de formation.

### • Formation sur les machines de chantier Cours de base M1

Le cours de base M1 sur les machines de chantier est désormais organisé de façon combinée entre études autonomes effectuées en ligne et cours en présentiel. Ces derniers renforcent l'apprentissage théorique et pratique, offrent la possibilité de poser des questions et de consolider les connaissances en matière de sécurité par la pratique.



**Kilian Lötscher**  
Sous-Directeur AVE,  
Resp. formation et sécurité









46°17'06.6' N

6°57'04.5' E

Démontage de la raffinerie Tamoil à Collombey-Muraz,  
mars 2022

Abriss der Tamoil-Raffinerie in Collombey-Muraz,  
März 2022